1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsloctite577
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Méthacrylate de Dodécyle
2.5.2 Méthacrylate de tétradécyle
2.5.3 1-Acétyle-2-phénylhydrazine
2.5.4 Acide maléique
2.5.5 Hydroperoxyde de cumène
2.5.6 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecane-1-amide)
2.5.7 1,4-Naptoquinone
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsloctite577
Company	Henkel Technologies France S.A.S
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsloctite577**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsloctite577

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsloctite577**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Henkel Technologies France S.A.S
État physique	physique
Forme	pâte
pH	3 - 6
Usage	Adhésif anaérobie
Date FDS	2019-03-20

La FDS date du 2019-03-20. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance 1-Acétyle-2-phénylhydrazine est classée H351 et sa concentration (0,1–1,0 %) dépasse le seuil de 0,1 %. Le produit devrait donc être classé H351
- Le produit doit avoir la classification supplémentaire [‘H351’].

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : Aucun danger
- RID : Aucun danger
- ADN : Aucun danger
- IMDG : Aucun danger
- IATA : Aucun danger
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer abondamment à l'eau courante et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

eyes : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 minutes. Consulter ensuite un médecin.

ingestion : Rincer la bouche, boire 1–2 verres d'eau, ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin.

inhalation : Mener la personne vers l'air frais (grand air). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthacrylate de Dodécyle

Identification

- N° CAS : 142-90-5
- N° EINECS : 205-570-6

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Méthacrylate de tétradécyle

Identification

- N° CAS : 2549-53-3
- N° EINECS : 219-835-9

Concentration :from 1.0 to 3.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 1-Acétyle-2-phénylhydrazine

Identification

- N° CAS : 114-83-0
- N° EINECS : 204-055-3

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Acide maléique

Identification

- N° CAS : 110-16-7
- N° EINECS : 203-742-5

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 Hydroperoxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.6 N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecane-1-amide)

Identification

- N° CAS : 123-26-2
- N° EINECS : 204-613-6

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 1,4-Naptoquinone

Identification

- N° CAS : 130-15-4
- N° EINECS : 204-977-6

Concentration :from 0.01 to 0.1

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Fatal if inhaled
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR) • Épaisseur minimale : ≥ 0,4 mm de couche • Indice de protection requis : - Pour contact court ou projections : indice ≥ 2 → temps de perméation > 30 min selon EN 374. - Pour contact direct et plus long : indice 6 → temps de perméation > 480 min selon EN 374.
Yeux	Protection des yeux • Porter des lunettes ou un écran facial conforme à la norme EN 166.
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR) • Épaisseur minimale : ≥ 0,4 mm de couche • Indice de protection requis : - Pour contact court ou projections : indice ≥ 2 → temps de perméation > 30 min selon EN 374. - Pour contact direct et plus long : indice 6 → temps de perméation > 480 min selon EN 374.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Assurer une aération et ventilation suffisantes. • Utiliser un masque agréé ou un respirateur avec cartouche de vapeur organique si l'environnement est mal ventilé. • Type de filtre : A (EN 14387).

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié. • Les vêments doivent être conformes aux normes suivantes : - EN 14605 en cas d'éclaboussures de liquide. - EN 13982 en cas d'exposition à des poussières.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter le contact avec la peau et les yeux. - Se référer aux conseils de la section 8.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Se reporter à la Fiche Technique ; ne pas stocker avec des denrées alimentaires.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Adhésif anaérobie